

APRÈS ART. 33

N° 1060

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1060

présenté par
M. Colombani

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.